Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260127-DB_2026_009-DE

	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
DINAN AGGLOMÉRATION	Séance du : lundi 19 janvier 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-009

Le lundi 19 janvier 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 11 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 11

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260127-DB_2026_009-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 19 JANVIER 2026	DELIBERATION
	Ingénierie	N° DE L'ACTE : DB- 2026-009
INGENIERIE		
Objet : Programme de rénovation fonctionnelle et règlementaire de la salle omnisports Némée – Dinan		

Rapporteur : Monsieur Jérémy DAUPHIN

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », Dinan Agglomération a la charge de multiples équipements dédiés au sport, allant de leur conception à leur entretien au quotidien. La gestion du parc des équipements sportifs s'effectue en régie directe.

La salle omnisports Némée se compose de plusieurs salles dédiées aux sports pour les établissements scolaires du premier et second degré, des écoles primaires ainsi que pour les associations et clubs sportifs agréés.

La salle a bénéficié en 2023/2024 des travaux de rénovation énergétique, pour un montant total de 2 856 233 € TTC comprenant :

- Désamiantage des toitures amiantées,
- Remplacement du complexe de couverture avec renforcement de charpente métallique, par une couverture type bac sec isolé en sous face par une laine de roche déroulée sur faux plafonds,
- Pose d'une Isolation Technique par l'Extérieur (ITE) de type laine de bois revêtu enduit,
- Remplacement des menuiseries par des menuiseries type PVC double vitrage,
- Remplacement de l'éclairage par une technologie LED,
- Ajout d'un complément de chaudière,
- Ventilation de la grande salle, salle tennis de table, des salles Dojo et Escrime,
- Remplacement du système de chauffage Radiant Gaz par des panneaux Rayonnants.

Ce programme a permis de réaliser une économie sur les consommations totales (gaz et électricité) : -55 % de consommation en gaz et -19 % en électricité.

Il est désormais nécessaire d'envisager de nouveaux travaux afin de répondre à des obligations réglementaires et d'apporter des améliorations fonctionnelles. Ces travaux porteront plus spécifiquement sur les cheminements intérieurs, les cheminements extérieurs, les entrées et la signalisation

Ces considérations permettent de finaliser le programme suivant :

Phase Réglementaire :

- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, l'ensemble de la salle, à l'intérieur et depuis l'extérieur,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260127-DB_2026_009-DE

- Mise en conformité des sanitaires et vestiaires,
- Remplacement des blocs portes intérieurs et extérieurs pour accessibilité PMR,
- Revoir l'ensemble de la signalétique intérieure normative,
- Mise en conformité de l'électricité et de la sécurité incendie,
- Reprise de la ventilation des vestiaires et sanitaires,
- Fin du désamiantage complet de la salle.

Phase Amélioration Fonctionnelle intérieure : (second œuvre et rénovation intérieure)

- Travaux de peinture des murs et plafonds de toutes les pièces et salles du site,
- Réfection des revêtements de sols,
- Ouverture pignon pour chargement/déchargement gros matériels,
- Raccordement au Réseau de Chaleur Urbain (RCU).

Enveloppe prévisionnelle des travaux (hors études maîtrise d'œuvre intérieures et études)

Dépenses	Montants TTC Valeurs Septembre 2025
Phase de travaux réglementaires :	**402 000,00 €**
Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	110 400,00 €
Remplacement Tableau Général Basse Tension (TGBT)	30 000,00 €
Remplacement des éclairages Ext. et Int. du site	72 000,00 €
Sécurité incendie	18 000,00 €
Reprise de la ventilation des vestiaires	60 000,00 €
Fin des travaux de désamiantage du site	60 000,00 €
Aléas (15%)	51 600,00 €
Phase amélioration Fonctionnelle intérieure :	**452 400,00 €**
RdC de la grande salle	183 600,00 €
R+1 de la grande salle (Escrime et DOJO)	90 000,00 €
Salle tennis de table (hors parquet)	24 000,00 €
Zone gradin de la grande salle	36 000,00 €
Ouverture du pignon de la grande salle pour chargement et déchargement	60 000,00 €
Aléas (15 %)	58 800,00 €
TOTAL	854 400,00 €

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260127-DB_2026_009-DE

Il est par ailleurs indiqué la nécessité de remplacer, suite à sinistre, les éléments suivants :

- Parquet de la salle de tennis de table : montant prévisionnel : 90 000 € TTC,
- Parquet des salles de dojo et d'escrime : montant prévisionnel : 180 000 € TTC.

Le montant total prévisionnel des travaux à réaliser s'élève donc à 1 124 000 € TTC

Le montant est compatible avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) issu du Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) qui prévoit 1 460 000€ TTC pour l'ensemble des travaux de la deuxième phase de rénovation de la salle Némée.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Janvier 2026 :	Validation du programme
Février à mars 2026 :	Consultation marché de maîtrise d'œuvre
Avril 2026 :	Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Avril à novembre 2026 :	Etude de maîtrise d'œuvre
Décembre 2026 :	Lancement marché de travaux
Avril 2027 :	Notification du marché de travaux
Juin 2027 :	Démarrage des travaux

Les travaux pourraient durer environ 10 mois, avec un phasage permettant une réouverture progressive des salles. Seuls les vestiaires limiteront fortement l'usage, tandis que le grand plateau restera accessible.

La salle tennis de table pourra être maintenue en fonctionnement en dehors de ses travaux de reprise de sols.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et plus particulièrement ses articles L. 2421.-2 à L. 2421-5, ainsi que R. 2432-6 et R. 2432-7,

Vu l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2018-525 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération relative au PCAET et du bilan d'émission de Gaz à effet de Serre en intégrant la démarche Cit'ergie,

Vu les délibérations n°CA-2018-671 et n°CA-2025-170 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 29 octobre 2018 et 17 novembre 2025 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260127-DB_2026_009-DE

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs de Conseil vers le Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°CA-2022-014 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 28 février 2022 relative à l'arrêt de la version du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu les délibérations n°CA-2023-160 et n°CA-2025-169 du Conseil Communautaire en date des 27 novembre 2023 et 17 novembre 2025 portant adoption du Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) et approuvant sa mise à jour,

Vu la délibération n°DB-2023-007 du Bureau Communautaire de Dinan Agglomération du 16 janvier 2023 relative aux programmes de rénovation de la salle Némée et Olympie à Dinan.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le programme de l'opération,
- **Adopter** le coût prévisionnel de l'opération,
- **Adopter** le calendrier prévisionnel de l'opération globale,
- **Acter** le calendrier prévisionnel des travaux de parquet de la salle tennis de table, et du désamiantage et parquet des salles petit Dojo et Escrime,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 20 janvier

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.